

Ville de VITTEAUX (Côte d'Or)

18 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt le vendredi dix-huit décembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle basse de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bernard PAUT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Bernard PAUT, Monsieur Philippe MUNIER (*arrivé à 20h01*), Madame Jeanne-Marie LETERRIER, Monsieur Michel RAVAROTTO, Madame Dominique VANTELLOT, Monsieur Bruno CHAMPONNOIS, Monsieur Bernard WARNAS, Monsieur Florent MORIN, Madame Justine TYPE, Monsieur Guy LAFONT, Madame Coralie CAZZOLI, Monsieur Etienne JOBARD

Absentes excusées : Madame Catherine LANDEL, Madame Audrey DEBOSSE, Madame Caroline VISSANT

Secrétaire de Séance : Madame Justine TYPE

Date de convocation : 10/12/2020

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 12

ORDRE DU JOUR

1. Observation sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 octobre 2020
2. Communication
3. Subvention exceptionnelle école élémentaire
4. Subvention exceptionnelle UCIA
5. Subvention Appel à projets Voirie 2021
6. Subvention Appel à projets Village Côte d'Or 2020
7. Frais de fonctionnement des écoles 2019/2020
8. Bail 1^{er} étage ancienne gare
9. Modalité d'octroi de cadeaux au personnel communal
10. Questions diverses

1. OBSERVATIONS sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 septembre 2020

Le compte-rendu de Conseil Municipal du 23 octobre 2020 ne suscite pas de remarques et est approuvé par le conseil municipal (12 voix pour).

2. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

La Directrice de l'école élémentaire a sollicité une aide financière de la commune afin de financer le projet « Savoir nager ». Ce projet est inscrit dans le socle des connaissances et compétences de l'éducation nationale.

Il est destiné aux élèves de CM1 et CM2, soit 25 élèves.

Le coût global pour 10 séances comprenant le transport et les frais d'entrée de ce projet s'élève à 2 450€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de VERSER une subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école élémentaire pour soutenir le projet en faveur des élèves de CM1-CM2 à hauteur de 125€ soit 5€/élève ;
- d'AUTORISER Monsieur le maire à signer les documents nécessaires au versement de la somme allouée.

3. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE UCIA

Monsieur le maire rappelle le soutien financier du Conseil Départemental envers l'UCIA à hauteur de 4 000€.

Dans ce cadre, l'UCIA souhaite renouveler son opération de solidarité comme celle menée en août dernier mais également une opération « chèques-cadeau » qui consiste pour un consommateur à acheter des chèques d'une valeur supérieure au prix d'achat. Un chèque d'une valeur de 10€ sera acheté 8€.

Cette formule permettrait de démultiplier l'activité économique. Elle n'a pas pu être encore mise en œuvre compte-tenu du contexte sanitaire.

Madame Coralie Cazzoli souligne que l'opération « chèques-cadeau » en dehors des fêtes risque d'être non attractif. Il serait opportun qu'elle se réalise lors d'un événement tel que la fête des mères.

Monsieur Florent Morin précise qu'il est difficile de prévoir l'avenir. L'action doit s'organiser et au moment le plus opportun elle devra se mettre en œuvre.

Monsieur Bruno Champonnois apporte la précision que cette opération de solidarité doit se faire sur plusieurs mois.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle à l'UCIA pour la somme de 2 500€ ;
- de PRÉVOIR le budget en conséquence sur l'année 2021.

4. SUBVENTION APPEL A PROJET VOIRIE 2021

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre des travaux de voirie un quartier avait été partagé en 4 projets : allée des écoles, rue Haute de l'église, pour lesquels ces travaux sont terminés Cour de la Conciergerie et place Chanoine Millot pour lesquels ces travaux vont être réalisés.

Afin bénéficier de subvention du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à projet Voirie 2021, des estimations ont été établies pour :

- l'aménagement de la Place Chanoine Millot,
- la création et la réfection des trottoirs de la rue Saint Nicolas,
- et les changements des regards rue Pelletier de Chambure.

Pour l'aménagement de la Place Chanoine Millot, le montant estimatif se décompose comme suit :

- Travaux : 79 209.80 € HT (95 051.76 € TTC)
- Rémunération maître d'œuvre (5%) : 3 960.50 € HT (4 752.60 € TTC)

Soit un total de 83 170,30€ HT - 99 804,36€ TTC.

Ces estimations de travaux ont été réalisées par le maître d'œuvre BAFU et tiennent compte des aménagements conseillés par le CAUE lors de leur visite.

Pour la réfection et la création des trottoirs Rue Saint Nicolas le montant estimatif se décompose comme suit :

- Travaux : 19 600 € HT (23 394 € TTC)
- Rémunération maître d'œuvre (4.05% du montant HT des travaux) : 793.80 € HT

(952.56 € TTC)

Soit un total de 20 393.80€ HT - 24 472.56€ TTC

Pour le changement des regards Rue Pelletier de Chambure le montant estimatif se décompose comme suit :

- Travaux : 3 831.85 € HT (4 598.22 € TTC)
- Rémunération maître d'œuvre (4.05% du montant HT des travaux) : 151.20 € HT

(186.23 € TTC)

Soit un total de 3 983.05€ HT - 4 779.66€ TTC

Modalités de calcul et conditions d'attribution

Le taux de la subvention, calculé sur le montant hors taxe de travaux pour l'ensemble des projets, est de :

- 50 % de la dépense subventionnable jusqu'à 33 000 € HT, la subvention étant plafonnée à 10 000 €,
- 30 % de la dépense subventionnable, à partir du 1er euro, au-delà de 33 000 € HT et dans la limite de 100 000 € HT de travaux.

Monsieur Florent Morin interroge Monsieur le maire sur les travaux de voirie qui étaient prévus au Chemin Vert. Monsieur le maire précise que des priorités ont dû être faites et cette partie est à programmer sur 2022. Monsieur Philippe Munier apporte la précision que les priorités portent sur les réseaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de RETENIR le plan de financement suivant :
(Avec estimatifs de travaux y compris honoraires du maître d'œuvre)

	HT	TTC
TOTAL TRAVAUX DE VOIRIE 2021	107 547.15	129 056.58

Appel à projet voirie 30%	30 000 €	
Autofinancement 70%		77 547.15 € HT

- de SOLLICITER l'Autorisation de Commencer les Travaux avant attribution de la subvention
- d'AUTORISER Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires
- d'INSCRIRE les crédits en section d'investissement au budget

5. SUBVENTION APPEL A PROJET VILLAGE CÔTE D'OR 2020

Monsieur le maire rappelle que compte-tenu du contexte sanitaire, le Conseil Départemental autorise le dépôt jusqu'à trois dossiers dans le cadre de l'Appel à projet Village Côte d'Or. A noter que l'un des 3 dossiers est constitué dès lors que l'investissement est réalisé en raison des mesures induites par la crise sanitaire.

Deux projets au sein de la commune peuvent être subventionnés par cet appel à projet.

Un premier projet, la réfection de la toiture de l'ancienne gare a déjà fait l'objet d'une délibération.

Le second projet porte sur la réfection de la toiture terrasse école élémentaire.

Monsieur Florent Morin demande des précisions sur les travaux à réaliser.

Monsieur le maire laisse la parole à Monsieur Michel Ravarotto pour répondre. Il s'agit de renouveler les matériaux qui n'assurent plus l'étanchéité : retrait des gravillons et de la protection actuelle et pose d'une nouvelle étanchéité.

Madame Coralie Cazzoli interroge Monsieur le maire sur la possibilité d'avoir recours à la garantie décennale.

Monsieur le maire précise que la construction du bâtiment date d'environ 30 ans ; cette garantie est donc obsolète.

Monsieur Florent Morin évoque la pose des panneaux solaires photovoltaïques sur cette toiture terrasse.

Monsieur le maire précise que ce bâtiment n'est pas adapté mais qu'une étude sera envisagée dans le cadre de la réhabilitation du complexe polyvalent.

Une mise en concurrence a été faite ; 3 sociétés ont été sollicitées : Service Etanche de Chenove – SMAC de Dijon – LABEAUNE de Saint Apollinaire.

La société Service Etanche propose un devis de 8 868.99€ HT qui est le moins élevé par rapport aux deux autres sociétés.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'APPROUVER le projet pour un montant de 8 868.99€ HT,
- de SOLLICITER le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Village Côte d'Or 2020»,
- de DÉFINIR le plan de financement suivant :
 - Sollicitation du Conseil Départemental à hauteur de 50 % de 8 868.99€ HT soit 4 434.49 €
 - Autofinancement : 4 434.50€
- de PRÉCISER que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- d'ENGAGER Monsieur le maire à ne solliciter aucun autre programme d'aide du conseil départemental au titre de ce projet,
- d'ATTESTER de la propriété communale du bâtiment école élémentaire.

6. FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES 2019/2020

Monsieur le maire précise que les dépenses de fonctionnement des écoles élémentaire et maternelle s'élèvent à 100 424.99 € avec 127 élèves, soit 790.75 € par élève.

Elles ont diminué entre la période 2018/2019 et 2019/2020.

La diminution est due à entre autres à une baisse au niveau des charges de personnel, de la consommation de fioul, des fournitures d'entretien, de la maintenance sur les bâtiments.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de VALIDER ce prix de fonctionnement par élève de 790.75 €,
- d'AUTORISER le Maire à appeler les sommes dues par les communes dont les élèves sont scolarisés aux écoles de Vitteaux,

- d'AUTORISER Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente décision.

7. BAIL 1^{ER} ÉTAGE ANCIENNE GARE

Le logement situé au 1er étage de l'ancienne gare sera disponible à compter du 22 décembre 2020, Messieurs Yoann GUINCÊTRE et Grégory GIROUD le libère.

Monsieur Brahim BENBOUAZA a demandé à la commune de louer ce logement.

Monsieur Florent Morin demande si un état des lieux sera fait au départ des locataires et souhaite connaître la superficie du logement. Monsieur le maire confirme que cette démarche est prévue et cela permettra de s'assurer d'une prévision de travaux ou non avant l'arrivée des nouveaux locataires. Le logement représente environ 60m².

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de METTRE à disposition le logement à Monsieur Brahim BENBOUAZA par l'établissement d'un bail précaire ;

- de FIXER le montant du loyer à 345 euros, coût qui sera réévalué chaque année en fonction de l'indice INSEE de référence des loyers ;

- d'AUTORISER Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente décision.

8. MODALITÉ D'OCTROI DE CADEAUX AU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le maire précise qu'il est nécessaire de prendre une délibération d'ordre général pour les dépenses relatives au cadeau offert au personnel communal.

Dans le cadre contraire, une délibération doit être prise avant chaque évènement.

Afin de faciliter cette démarche administrative, Monsieur le maire propose de prendre une délibération sur la possibilité d'offrir des cadeaux, fleurs au personnel communal à l'occasion d'évènements familiaux, d'évènements liés à la carrière.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'ACCORDER la somme maximale de 300€ par évènement pour l'achat de cadeaux, fleurs au personnel communal ;

- d'IMPUTER la dépense à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies »